



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 9777

Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant a sa question ecrite no 3346 du 5 juillet 1993, demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, de lui preciser l'etat actuel de mise en place des experimentations de « caisses pivots » prevues pour le recouvrement des cotisations des travailleurs independants agricoles et non agricoles, mise en place qui devait selon ses propres precisions intervenir « avant la fin de l'annee 1993 » (Journal officiel, Assemblée nationale, 29 novembre 1993).

Texte de la réponse

Une convention entre la Caisse nationale d'assurance maladie et maternite des travailleurs non salaries des professions non agricoles et les caisses centrales de mutualite sociale agricole a ete signee le 26 janvier 1994 en presence de Mme Veil et celle de M. le ministre de l'agriculture et de la peche. Cette convention prevoit la mise en oeuvre, a titre experimental, dans huit departements, de caisses pivots instituees par les caisses de mutualite sociale agricole et les caisses regionales d'assurance maladie et maternite des travailleurs non salaries des professions non agricoles. Ces caisses pivots ont pour vocation de devenir l'unique interlocuteur des pluriactifs en matiere sociale. Les experimentations doivent permettre de tester ce dispositif, d'evaluer le cout financier de sa mise en place, l'impact en matiere de gestion des dossiers et de recenser le nombre d'assures changeant d'activite principale au cours de la periode d'experimentation.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9777

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 13

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1113